

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 22 mars 2004****Présents**

Serge BERSTEIN, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.
 Caroline RICCI, Antoine DETOURNE, Jean-Baptiste PREVOST, Elise DUFOURNIER, Stanislav KUBACEK, Julien BOURROUILHOU, Jean-Baptiste DABEZIES, Aurore LESAGE.
 Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.
 Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Jean-Jacques GABAS.
 Jacques ANDREANI, Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacques REVEL (procuration Michel PEBEREAU), Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC (procuration Jean-Paul FITOUSSI).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Nelly HOUSSAYE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
M. Cyril DELHAY	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Marina KUNDU	directrice des premiers cycles,
M. Aurélien KREJBICH	responsable juridique.

I.	Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant.	p. 2
II.	Constitution de la commission des articles 10 et 12 du règlement de la procédure d'admission dans le master de Sciences Po.	p. 3
III.	Programme de travail et constitution des groupes de travail.	p. 4
IV.	Conventions Education Prioritaire.	p. 7
V.	Bilan des 1ers cycles.	p. 10
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 janvier 2004.	p. 11
VII.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 11

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 22 MARS 2004

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence provisoire de René Rémond jusqu'à l'élection du président du Conseil de Direction. Cette séance étant la première suivant les élections, il propose aux membres du Conseil de se présenter.

I. Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant

a) Exposé

Michel PEBEREAU présente sa candidature à la réélection à la fonction de président du Conseil de Direction.

Aurore LESAGE présente également sa candidature.

(Début de l'enregistrement)

b) Vote

Michel PEBEREAU est réélu président du Conseil de Direction par 19 voix pour et 1 abstention. Aurore Lesage obtient 2 voix.

René REMOND adresse à Michel Pébereau les félicitations de l'ensemble du Conseil et lui cède la présidence du reste de la séance.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil de sa confiance et propose de passer à l'élection des vice-présidents. La première vice-présidence doit être assurée par un membre enseignant du Conseil de Direction. Il demande à François Rachline, qui a été vice-président enseignant les années précédentes, s'il veut bien accepter d'être candidat à cette fonction.

François RACHLINE accepte.

Michel PEBEREAU demande s'il y a d'autres candidatures. En l'absence d'autres candidats, il propose de procéder au vote.

Vote :

François RACHLINE est réélu vice-président enseignant du Conseil de Direction avec 20 voix pour, 1 abstention, 3 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Michel PEBEREAU félicite François Rachline au nom du Conseil. Il demande qui sont les candidats à la fonction de vice-président étudiant.

Antoine DETOURNE présente sa candidature. Il indique que la liste présentée par l'UNEF a obtenu 43% des voix aux dernières élections étudiantes. En tant qu'élu étudiant, son rôle est de faire remonter les aspirations des étudiants de Sciences Po au sein du Conseil de Direction, avec pour seule boussole l'intérêt général des étudiants. L'UNEF estime que parfois, il ne faut pas confondre l'intérêt d'un établissement et celui de ses étudiants. C'est pourquoi il est de son devoir d'apporter un autre point de vue. Pour que la communauté universitaire de Sciences Po, sous la direction des enseignants, mais

aussi des salariés et des étudiants, riche de sa diversité puisse avancer durablement, chacune de ses composantes doit être écoutée. Rien n'est en effet pire que les faux consensus qui s'écroulent inmanquablement quand les difficultés viennent à se présenter. Si l'UNEF est prête à participer au développement de Sciences Po, elle souhaite aussi que ses propositions et ses interrogations légitimes soient prises en compte. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un dialogue juste et ouvert sur les projets de Sciences Po. C'est à cette condition que la concertation est féconde et permet d'avancer. Le nouveau souffle donné au dialogue social par la direction lui semble propice. Les élus de l'UNEF comptent saisir l'occasion, dans les groupes de travail où ils sont inmanquablement présents, pour obtenir des améliorations conformes à leurs valeurs et à leur pragmatisme sur les projets actuels, comme ils le font avec une certaine ouverture d'esprit sur la réforme de la scolarité. Représenter les intérêts des étudiants, participer à l'évolution de l'IEP de Paris, faire en sorte qu'à Sciences Po, l'excellence dans la diversité rime avec la gouvernance dans la pluralité : c'est bien le sens de l'action des élus de l'UNEF au sein du Conseil de Direction et c'est aussi la colonne vertébrale de la candidature d'Antoine Détourné à la vice-présidence étudiante du Conseil.

Stanislav KUBACEK est également candidat à la vice-présidence étudiante, en tant qu' élu d'InterZaide. Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat indépendant et international, qui représente depuis plusieurs années au moins 23% des étudiants de Sciences Po, qui a de nombreux relais dans les 1^{ers} cycles délocalisés et qui est à l'écoute de tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers. Au sein du Conseil de Direction, il souhaite continuer à soutenir différents projets, notamment la réforme de la scolarité, la remise à plat de l'aide sociale et le développement de Sciences Po à travers les 1^{ers} cycles et la réforme des masters.

Vote :

Antoine DETOURNE est élu vice-président étudiant avec 13 voix pour et 1 abstention. Stanislav Kubacek obtient 11 voix.

Michel PEBEREAU félicite Antoine Détourné.

II. Constitution de la commission des articles 10 et 12 du règlement de la procédure d'admission dans le master de Sciences Po

a) Exposé

Laurent BIGORGNE explique que la procédure d'admission en cycle du diplôme (master de Sciences Po) prévoit que pour l'admission d'étudiants en formation initiale en 4^{ème} année et pour l'admission d'étudiants en formation continue diplômante, une commission statue sur les candidats qui ne remplissent pas toutes les conditions. Le premier cas de figure est celui des étudiants souhaitant entrer en 4^{ème} année qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études au moment où ils sont candidats à l'entrée, et qui doivent donc demander une dérogation. Le deuxième cas de figure est celui des candidats à la procédure d'admission au titre de la formation continue diplômante qui n'ont pas les cinq années d'expérience professionnelle requises et qui doivent donc demander une dérogation. La commission des articles 10 et 12 est traditionnellement composée du président du Conseil de Direction, de deux enseignants élus en Conseil de Direction et d'un étudiant élu en Conseil de Direction. L'année dernière, cette Commission réunissait Michel Pébereau, François Rachline, Jean-Emmanuel Combes, qui a récemment démissionné du Conseil, et le vice-président étudiant du Conseil de Direction.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU suggère, si le Conseil en est d'accord, que la commission des articles 10 et 12 continue à comprendre les vice-présidents enseignant et étudiant. Il demande quel élu enseignant souhaite être le quatrième membre de la commission. Il précise que la participation à cette commission est très intéressante et n'implique pas une charge de travail très lourde. Elle se réunit deux fois par an juste après une séance du Conseil de Direction.

Emmanuel GOLDSTEIN se propose.

Michel PEBEREAU demande si le Conseil est d'accord avec cette composition. Il constate que c'est le cas.

III. Programme de travail et constitution des groupes de travail

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que comme chaque année, cette première séance du Conseil après les élections est le moment de faire le point sur la situation de l'institution et sur ses perspectives. La situation de Sciences Po est assez radicalement différente de ce qu'elle était au début 2003. L'année dernière, le Conseil avait de légitimes inquiétudes sur le développement de Sciences Po. Cette année, la situation de Sciences Po est particulièrement saine pour plusieurs raisons. En premier lieu, les relations sociales au sein de l'Institut sont à la fois particulièrement actives et apaisées. Le taux de participation des salariés à la désignation de leurs élus au Conseil de Direction est élevé. Un relevé de conclusions a été constitué avec quatre délégations syndicales, ce qui a abouti à la signature d'un accord avec trois des quatre délégations. Le fait que la quatrième n'ait pas signé n'est pas dû à son hostilité à cet accord, mais au fait qu'elle souhaite voir ce que Sciences Po réalisera concrètement pendant un an avant de se déterminer définitivement. Dans une institution comme Sciences Po, il est très important que ces relations sociales soient apaisées et actives. La direction travaille avec les représentants des élèves dans les groupes de travail et avec les délégations syndicales et les comités d'entreprise en ce qui concerne l'association des salariés à la gestion de l'établissement.

Le deuxième élément positif est le fait que le statut juridique de Sciences Po a été solidement conforté par les dernières décisions prises par la juridiction administrative. Sciences Po attendait depuis longtemps une décision du Conseil d'Etat qui a confirmé la spécificité du statut juridique entre la FNSP et son Conseil d'Administration d'une part et l'IEP de Paris d'autre part. En ce qui concerne la question de l'augmentation des droits de scolarité, il n'y a pas eu de jugement sur le fond, mais le tribunal administratif de Paris a rejeté la demande de référé de suspension. Pour ce faire, il a estimé qu'il n'y avait pas de doute sérieux sur la légalité des décisions qui ont été prises par le Conseil d'Administration de la FNSP.

Le troisième élément d'amélioration est la situation financière. Début 2003, Sciences Po était, non pas inquiet, mais attentif à l'évolution de ses relations avec l'Etat dans un climat de grandes difficultés budgétaires. Or non seulement l'Etat a renouvelé son soutien à Sciences Po pour la période allant jusqu'à 2006, mais il a concrètement accentué son soutien en augmentant les moyens alloués à Sciences Po. En parallèle à ce développement des ressources publiques, Sciences Po a développé ses ressources propres. L'année 2003 a été marquée par une grande réussite de la direction de la formation continue, qui a augmenté son chiffre d'affaires de 17 % par rapport à 2002, soit 5,7 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce résultat est remarquable, surtout quand on tient compte du fait que 2003 n'a pas été une bonne année économiquement et que les entreprises et les administrations ont été très rigoureuses dans leur gestion. Plus important encore, la marge réalisée par la direction de la formation continue a doublé, passant de 500 000 à 1 million d'euros. Le mécénat d'entreprise et la taxe d'apprentissage ont augmenté en 2003 et devraient augmenter plus encore en 2004. Enfin, la direction attend de vérifier dans quelle mesure les simulations effectuées sur le produit net supplémentaire résultant de la modification du système de droits de scolarités se vérifieront. On en saura plus en octobre 2004. Alors que l'augmentation des droits de scolarité n'est pas encore en vigueur, le résultat 2003 est sans doute le meilleur jamais connu par la FNSP depuis sa création. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs de Sciences Po, notamment des salariés, la FNSP aura dépensé moins en 2003 qu'en 2002, pour un montant vraisemblable de 700 000 euros par rapport à un budget de 60 millions d'euros. Il n'y a pas beaucoup d'institutions de même nature qui aient réussi à développer leurs activités tout en réduisant efficacement leurs dépenses. En raison de cette baisse des dépenses et de l'augmentation des ressources, Sciences Po devrait pouvoir épargner 3,9 millions d'euros en 2003. Cela devrait notamment rassurer les élèves. L'augmentation des droits de scolarité n'a aucunement pour objectif de rétablir une situation financière qui aurait été malsaine. Elle servira à améliorer la qualité des services académiques et para-académiques proposés aux élèves.

En ce qui concerne la situation immobilière, Sciences Po avait fait une pause dans son développement immobilier en 2002-2003, compte tenu des incertitudes. Mais l'Institut est passé de 4000 élèves au milieu des années 90 à 6000 élèves cette année, avec des prévisions comprises entre 7000 et 8000 élèves à la rentrée 2006. Grâce à la direction des études et de la scolarité, le taux d'équipement des bâtiments est exceptionnel. Mais aujourd'hui, Sciences Po est obligé de louer des salles de classe à d'autres institutions. Pour ce semestre, Sciences Po a loué 300 créneaux horaires dans les locaux occupés par l'ENA rue de l'Université. Cela montre bien que Sciences Po n'a pas aujourd'hui les moyens d'accueillir dans ses locaux rationnellement utilisés la totalité de ses activités, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de la recherche. L'Institut fait en sorte que les chercheurs aient les moyens d'agir et aient des locaux correctement équipés. De grands progrès ont été faits pour le CERL. Il est prévu de faire de même pour le CHEVS et pour le CEVIPOF. En février, la commission des finances du Conseil d'Administration de la FNSP a autorisé Richard Descoings à procéder à deux locations importantes : un immeuble situé boulevard Saint-Germain, qui comprend de nombreuses salles de classe parce qu'il était occupé jusqu'à une date récente par l'école nationale du patrimoine. Il ne sera donc pas nécessaire d'y effectuer des travaux de structure. La direction est en train de réfléchir à l'implantation des services, mais en principe, toute la formation continue devrait y être installée, ainsi que les Presses de Sciences Po. Certaines salles seront réservées à des enseignements de formation initiale. Enfin, si le Conseil devait décider de la formation d'une école de journalisme, elle serait installée dans cet immeuble. Le deuxième immeuble se trouve au 98 rue de l'Université, presque à l'angle du boulevard Saint-Germain. Il devrait permettre d'installer le CEVIPOF, qui est aujourd'hui situé sur cinq sites très fragmenté. Le CEVIPOF doit de toute façon quitter la Maison des sciences de l'homme, dans laquelle on a trouvé de l'amiante.

Cet ensemble s'inscrit dans une continuité assurée par les Conseils. Depuis 1996, un certain nombre d'objectifs avaient été définis, dont on peut dire aujourd'hui qu'ils sont assez largement atteints. Le premier était que Sciences Po soit reconnu comme une institution universitaire organisant les études et les scolarités depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat. Sciences Po a été la première institution universitaire à adopter le système européen d'organisation des scolarités. Le deuxième objectif est également atteint : la recherche occupe une place centrale à Sciences Po, ce qui n'est pas nouveau. Les centres de recherche se sont progressivement développés à Sciences Po à partir des années 50. Les 3^{èmes} cycles se sont développés à partir de la même période. Pour le bien de la recherche et des universités, il est indispensable de ne pas dissocier les missions de formation supérieure et les missions de recherche. Certes, l'enseignement et la recherche en France sont organisés autour de cette séparation, qui a eu son sens il y a un demi-siècle. Mais aujourd'hui que les universités peuvent se développer, l'avenir du système d'enseignement supérieur et de recherche est de faire converger davantage ces deux missions. Aujourd'hui à Sciences Po, tous les chercheurs qui le souhaitent peuvent enseigner. L'extrême majorité des enseignants-chercheurs sont affectés dans un laboratoire de recherche. Du point de vue budgétaire, on a collectivement marqué cet engagement, puisque la masse salariale consacrée à la recherche a augmenté de 50 % depuis 1996. Non seulement les chercheurs qui partent sont remplacés, mais les moyens des académies (enseignants-chercheurs, chercheurs, école doctorale, directions scientifiques et centres de recherche) ont été multiplié par 2,5.

Le troisième objectif, l'intégration internationale, a été largement atteint. Le quatrième objectif était la rénovation de la bibliothèque. Tout n'est pas achevé, mais entre la bibliothèque de l'école doctorale au 199 boulevard Saint-Germain et la restructuration de l'immeuble du 30 rue Saint-Guillaume, beaucoup a été fait. Beaucoup a également été fait en termes de gestion du système d'information de la bibliothèque. La numérisation de la totalité du catalogue est toujours en cours. Il reste aussi à rénover les salles du 27 rue Saint-Guillaume, qui souffrent de la comparaison avec ce qui a été fait jusqu'à présent.

Le cinquième objectif est une plus grande diversité, non seulement dans l'excellence, mais dans le recrutement des élèves. L'augmentation massive des bourses est un signe très fort. Le fait qu'un boursier de l'enseignement supérieur dispose à Sciences Po d'une somme supérieure de 50 % à ce qu'il aurait à l'université est extrêmement important. Aujourd'hui, il n'y a plus guère de polémiques sur les conventions d'éducation prioritaire. Le sujet qui demeure est celui de la préparation à l'entrée à Sciences Po. Le directeur propose que le groupe de travail qui se réunit chaque année sur la question de l'accès à Sciences Po puisse réfléchir sur la constitution d'une préparation en ligne à Sciences Po.

Cela permettrait de supprimer la question de l'organisation des préparations et de s'adresser à un public extrêmement vaste, et donc d'étaler les coûts fixes de cette préparation en ligne sur un grand nombre de personnes. Le coût d'accès à cette préparation serait donc beaucoup plus bas que celui des préparations privées actuelles, et même des préparations publiques. En outre, ce serait la possibilité pour Sciences Po d'intervenir pour aider les candidats tout en n'étant pas en première ligne. Si Sciences Po organisait une préparation "classique" et avait un taux d'échec élevé par rapport aux autres préparations, la situation serait gênante. L'avantage d'une préparation en ligne est qu'elle ne présélectionne pas les candidats.

Ces objectifs sont en passe d'être tous atteints, mais le directeur n'a pas le sentiment que l'on doive s'autoriser à relâcher l'effort et à se reposer sur d'éventuels lauriers. En premier lieu, on peut toujours s'améliorer, surtout en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Le directeur proposera au Conseil de réfléchir à ce que Sciences Po soit évalué comme maison de formation et comme maison de recherche par une commission composée exclusivement d'académiques étrangers, ce qui ne se substituerait pas aux procédures d'évaluation organisées normalement en France, mais qui apporterait un regard critique supplémentaire. En deuxième lieu, la recherche de financements est une lutte permanente. On ne peut jamais considérer que quelque chose est acquis dans ce domaine. Le directeur souhaite que le groupe de travail qui suivra la mise en œuvre de la réforme Fitoussi sur les droits de scolarité permette de bien calibrer les besoins de Sciences Po et l'aide sociale apportée aux étudiants. Enfin, il rappelle qu'il croit à la pluralité dans le gouvernement. Une séance spéciale du Conseil, pendant une matinée, avait été consacrée aux projets à moyen et long terme de l'établissement. Peut-être, en préparant cela très à l'avance, pourrait-on consacrer une à deux journées par an à cette réflexion. Cela permettrait de définir les stratégies à moyen et long terme en matière de recherche. Si on ne veut pas mener une réforme radicale tous les dix ans, il faut faire évoluer en permanence les formations. Il est donc important de pouvoir faire le point une ou deux fois par an sur les orientations à prendre en matière de formation et de recherche. Il faut également réfléchir à l'évolution de la bibliothèque de Sciences Po.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU pense que cet exposé n'appelle pas particulièrement de débats. Mais il suggère un certain nombre de procédures pour les travaux. Il faut mettre en place plusieurs groupes de travail. Il faudra également organiser une ou deux journées de réflexion collective. Il demande à la direction de faire une proposition sur une première journée organisée autour d'un ou plusieurs thèmes.

Laurent BIGORGNE indique que six groupes de travail seront mis en place. Un groupe sera consacré au suivi de la réforme sur les droits de scolarité et sur l'aide sociale. Les autres groupes concerneront : l'école de journalisme, les premiers cycles, les évolutions des scolarités, notamment en cycle du diplôme, l'accès à Sciences Po et enfin les conditions de la vie étudiante et associative. Il fait circuler six feuilles afin que les membres du Conseil puissent s'inscrire dans les groupes qui les intéressent. Ces feuilles indiquent la date de la première réunion. La direction fera parvenir les documents appropriés pour les groupes qui se réuniront dans deux ou trois semaines.

Michel PEBEREAU souligne que ces groupes de travail sont importants, puisqu'ils permettent au Conseil de préparer ses réunions et d'assurer la concertation entre la direction et les élus des différentes parties prenantes au fonctionnement de Sciences Po. Il invite donc les membres du Conseil à participer à ces groupes de travail, dont le nombre de réunions n'est pas excessif.

Julien BOURROUILHOU demande si les mêmes groupes de travail seront proposés aux membres de la Commission paritaire.

Michel PEBEREAU répond par l'affirmative. Il s'agit de groupes de travail réunissant des membres du Conseil de Direction et de la Commission paritaire. Il rappelle que sur la plupart des questions qui concernent Sciences Po, il y a une délibération de la Commission paritaire et du Conseil de Direction.

IV. Conventions Education Prioritaire (CEP)

a) Exposé :

Cyril DELHAY rappelle que 87 étudiants ont été admis depuis 2001 à Sciences Po dans le cadre des CEP. Les étudiants de la promotion pionnière effectuent actuellement leur année à l'étranger, en séjour d'études ou en stage. En 2003, 37 étudiants ont été admis. Cette nouvelle promotion semble très bien s'intégrer à Sciences Po, encore plus rapidement et plus solidement que les précédentes. Sur ces 37 étudiants, 20 ont été élus délégués de conférence au 1^{er} semestre, ce qui témoigne à la fois de leur engagement dans l'institution et de la confiance qu'ils ont su susciter parmi leurs camarades. L'autre indicateur est celui des résultats académiques, dont certains sont encore partiels. Ils sont définitifs en histoire. Sur une promotion de 255 étudiants, 3 étudiants admis dans le cadre des CEP se classent dans le premier décile. Fait notable, la première de la promotion en histoire, avec une moyenne de 18/20, a été admise dans le cadre des CEP.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur une résolution arrêtant la liste nominative des établissements de l'enseignement secondaire avec lesquels le directeur de Sciences Po est autorisé à conclure une convention dans le cadre des CEP. Dans la résolution votée le 15 décembre 2003, le Conseil a fixé à un maximum de 20 le nombre de conventions possibles pour l'année 2003-2004. Vingt candidatures sont aujourd'hui proposées au Conseil. 17 de ces lycées avaient déjà signé une convention avec Sciences Po et doivent le faire à nouveau après la décision du Tribunal administratif de Paris. Les trois autres candidatures sont celles d'établissements candidats pour la première fois. Il s'agit du lycée Jean-Renoir à Bondy, du lycée Jacques-Feyder à Epinay-sur-Seine et du lycée Robert-Doisneau à Vaulx-en-Velin. Le Conseil souhaitera sans doute étudier précisément ces trois candidatures mais la discussion peut aussi permettre de répondre à des questions concernant les 17 autres lycées.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU rappelle que la semaine précédente, les membres du Conseil ont reçu les documents d'information sur ces candidatures. Ils ont donc pu prendre connaissance de la liste des établissements et de la note de présentation des différents lycées candidats, ainsi que du bilan des CEP.

Jean-Baptiste DABEZIES rappelle quelques éléments de contexte pour expliquer la position de l'UNI, qui est parfois caricaturée. Le constat de départ était l'existence de certains biais sociaux, minimes mais réels, dans la procédure d'admission en 1^{ère} année. Il avait été proposé en groupe de travail de ne retenir que les candidatures des étudiants ayant au moins 12 de moyenne au baccalauréat pour les matières enseignées à Sciences Po, sur le modèle de l'IEP de Bordeaux. Cette idée n'avait plus été évoquée par la suite et il souhaite savoir si la direction envisage de mettre en place ce mode de sélection. Par ailleurs, pour qu'un certain nombre d'étudiants venant de milieux défavorisés soient admis à Sciences Po, il faudrait qu'un nombre relativement important de candidats venant de ces milieux se présentent, ce qui n'est pas le cas. Il a l'impression qu'avec la procédure CEP telle qu'elle a été développée, on a un peu mis de côté l'intérêt des étudiants. On n'a rien fait auparavant pour favoriser l'intégration des étudiants venant de milieux défavorisés et on a maintenant imposé l'idée que seule une procédure d'accès particulière ouvre Sciences Po à certaines catégories sociales. L'UNI défend l'idée qu'un engagement en amont des équipes pédagogiques et des étudiants de Sciences Po en lien avec les équipes enseignantes des lycées de ZEP peut permettre de préparer suffisamment les candidats de la seconde à la terminale, notamment en mettant fin à l'autocensure de ces lycéens et en leur donnant une chance de réussir l'examen. Par ailleurs, il souhaite revenir sur l'objectif d'augmentation des effectifs. Il n'est pas sûr que ce soit une bonne idée. La direction souhaite augmenter le nombre d'étudiants, ce qui peut paraître une bonne chose, mais le tout est de savoir si ces étudiants viennent réellement pour profiter de l'enseignement particulier de Sciences Po ou seulement pour bénéficier d'une étiquette prestigieuse. La direction propose aujourd'hui une liste de 20 lycées candidats. Il demande ce qui permet de dire que les effets bénéfiques relevés dans les lycées ayant déjà passé une convention sont seulement dus à cette procédure dérogatoire. Il demande si la direction

a effectué une présélection ou s'il n'y avait cette année que 20 lycées candidats qui remplissaient les conditions. Enfin, il souhaite savoir quelles raisons ont poussé 3 Conseils d'Administration de lycée sur 20 à ne pas voter à l'unanimité l'association à cette procédure.

Jean-Baptiste PREVOST présente la position de l'UNEF. Lors du Conseil de Direction du 1^{er} décembre 2003, l'UNEF a voté pour la poursuite de cette procédure qui favorise la démocratisation de l'accès à Sciences Po. Il rappelle que les biais sociaux inhérents aux épreuves du concours d'entrée ont été officiellement reconnus par la direction, notamment dans la note qui a été transmise lors du bilan des CEP. La résolution 2 de septembre 2001 prévoyait une réflexion pour combattre ces biais sociaux. L'UNEF souhaite que l'on poursuive cette réflexion en groupe de travail et en Conseil de Direction et que des mesures ambitieuses viennent compléter le dispositif des CEP, qui est important mais limité et qui ne doit en aucun cas servir d'alibi. L'étude du CEVIPOF sur l'entrée en 1^{ère} année constitue une bonne base de réflexion. La mise en place d'un oral à l'entrée en 2^{ème} année est un premier pas significatif. Mais il rappelle que le contexte actuel est celui de l'entrée en vigueur de la réforme des droits de scolarité, ce qui soulève certaines interrogations sur la démocratisation de Sciences Po. Cette réforme repose sur une progressivité des droits de scolarité. L'objectif de la direction est de dégager des ressources supplémentaires, ce qui suppose que les étudiants en mesure de payer les droits de scolarité les plus élevés soient toujours en nombre suffisamment important à Sciences Po. L'UNEF estime que l'augmentation des droits de scolarité ne permette pas forcément d'augmenter les ressources de l'établissement car, si un nombre important d'étudiants issus de milieux défavorisés entrent à Sciences Po, il ne serait pas question de leur faire payer des droits élevés. Par ailleurs, il constate que pour les lycées Jean-Rostand et Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie et le lycée Saint-Exupéry de Fameck, une partie des votes au Conseil d'Administration n'étaient pas favorables au renouvellement de la convention avec Sciences Po. Il demande si cela est dû à des problèmes particuliers.

Emmanuel GOLDSTEIN a une question sur la proposition de résolution. Le troisième paragraphe est rédigé comme suit : "après examen individuel des dites candidatures et constatant que chacun des lycées suivants répond aux caractéristiques attendues par lui". La formulation "par lui" peut être ambiguë et comprise comme s'appliquant aux lycées. Surtout, il rappelle qu'il avait été décidé de ne pas définir trop clairement ces caractéristiques dans les résolutions du 15 décembre 2003, étant entendu qu'elles seraient explicitées dans la résolution proposée aujourd'hui. Il lui semble qu'il faudrait préciser aujourd'hui quelles sont ces caractéristiques, par exemple sociales.

Bruno MAQUART demande quelle est la répartition entre garçons et filles parmi les élèves admis.

Patrice-Michel LANGLUME constate qu'à l'exception de Nancy, il n'y a pas de lycées proches des 1^{ers} cycles délocalisés. Il est possible que les zones autour de Dijon et Poitiers ne comportent pas de lycées correspondant aux critères définis. Mais si ce n'est pas le cas, il faudrait être attentif à ne pas passer des conventions presque exclusivement avec des lycées de région parisienne.

Richard DESCOINGS répond à Jean-Baptiste Dabezies que la direction n'a pas effectué de présélection des lycées. Il n'y a eu que 20 candidatures. Pour la première fois, un de ces établissements se trouve dans le Rhône. Il rappelle que jusqu'en décembre 2003, il était convenu de limiter ces conventions aux académies de Paris, Créteil, Versailles et Nancy-Metz. Quelques jours avant les vacances de Noël, le Conseil de direction a décidé d'ouvrir cette possibilité à toutes les académies. Il est vraisemblable que des lycées d'autres régions se présenteront progressivement. L'implantation de 1^{ers} cycles de Sciences Po dans les régions devrait faciliter cela. Mais il faudra un certain temps. Il est notamment nécessaire de s'assurer que les enseignants et les équipes de direction des lycées candidats s'engagent réellement. Richard Descoings indique à Jean-Baptiste Prévost qu'il n'a jamais cru que cette procédure serait exclusive d'autres évolutions. Il rappelle qu'un oral d'admission en 2^{ème} année a été mis en place. Une réflexion est menée sur la nature des épreuves d'entrée en 1^{er} cycle et en cycle du diplôme, sur l'éventuelle organisation d'un oral d'entrée en 1^{ère} année et sur une préparation en ligne au concours. En ce qui concerne le lien entre l'augmentation des droits de scolarité et la démocratisation, il pense que les étudiants qui ont le moins de moyens verront ce que l'établissement leur proposera aussi bien en aide financière directe qu'en services mutualisés au profit de tous. Il espère que cela suscitera un appel d'air. Si dans cinq ans il faut revoir la structure des ressources parce que le pourcentage d'étudiants ne payant pas de droits de scolarité est élevé, ce sera

une bonne chose parce que cela sera un signe de démocratisation accrue. Il ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter. Il souhaite qu'il y ait des étudiants de plus en plus divers à Sciences Po. Si le nombre de places restait fixe, certains pourraient craindre qu'un pourcentage trop élevé d'étudiants défavorisés aie des conséquences financières négatives. Mais à partir du moment où on est en dynamique, la question se pose beaucoup moins. Enfin, il rappelle que les jurys ne connaissent pas le niveau de revenu familial des candidats. Il répond à Jean-Baptiste Dabezies qu'il ne souhaite pas revenir sur le discours habituel de l'UNI. Il lui demande jusqu'à quel niveau de voix pour le FN il considère que l'on peut continuer à ne rien faire en France pour redonner un peu d'espoir aux gens. Il laisse la parole à Cyril Delhay sur la question des votes des Conseils d'Administration des lycées.

Cyril DELHAY souligne en premier lieu que sur 20 Conseils d'Administration de lycées, 17 ont voté à l'unanimité en faveur d'une convention avec Sciences Po. Les chefs d'établissement lui ont fait remarquer qu'il était exceptionnel que des Conseils d'Administration de lycées votent des décisions à l'unanimité. En ce qui concerne les trois votes qui ne sont pas à l'unanimité, il note que deux d'entre eux sont à l'unanimité moins une voix et que dans le cas du lycée Saint-Exupéry de Fameck, cette voix manquante est une abstention. En ce qui concerne le lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie, sur 20 votants, 15 étaient pour la convention, 3 se sont abstenus et 2 étaient contre. Il s'agit d'un lycée où le climat social est parfois très tendu, avec des mouvements sociaux à répétition. Il est à noter que ce vote date de décembre 2001, à un moment où la procédure n'avait pas encore fait ses preuves.

Richard DESCOINGS ajoute que c'est une drôle de conception d'un Conseil d'Administration que de considérer que les seules décisions non contestables sont celles votées à l'unanimité. Il rappelle que la création des ZEP n'avait pas été votée à l'unanimité.

Cyril DELHAY répond à Bruno Maquart qu'en ce qui concerne la répartition entre garçons et filles parmi les candidats, il y a une très nette évolution depuis trois ans. En 2001 et 2002, environ 7 candidats sur 10 étaient des filles. On retrouvait à peu près la même proportion parmi les admis. Il y a eu une évolution sensible en 2003, où il y a eu 58 % de candidates et 49 % d'admisses. Il est trop tôt pour savoir si cette évolution est durable, mais cette parité est très importante. Ce sont les filles qui ont été à l'avant-garde du dispositif dans les lycées. Le fait que les garçons se sentent de plus en plus concernés est sans doute un signe de la réduction du phénomène d'autocensure. En effet, dans ces établissements, les équipes enseignantes constatent que ce sont en général les garçons qui sont les plus difficiles à motiver pour les études.

Jean-Baptiste DABEZIES estime qu'une fois de plus, le directeur préfère caricaturer la position de l'UNI. Il trouve cela d'autant plus regrettable qu'en décembre 2003, l'UNI avait fait des propositions concrètes. Le directeur n'a pas répondu à sa question sur la procédure choisie par l'IEP de Bordeaux. L'UNI considère que la réussite implique de passer par la même voie que les autres. Il croit à une partie de ce qui a été fait jusqu'ici et pense que les résultats scolaires d'une partie des candidats donnent à penser que s'ils ne s'autocensuraient pas, ils pourraient tout à fait réussir le concours d'entrée. Il croit à l'importance du facteur déclenchant d'une collaboration des équipes enseignantes de ces lycées avec Sciences Po. C'est le sens des propositions faites par l'UNI en décembre.

Michel PEBEREAU estime que la réussite ne nécessite pas de passer par la même voie que les autres. La réussite, c'est de réussir par la voie par laquelle on est passé. Sciences Po fait un effort dont l'UNI pense qu'il est mal organisé. Le représentant de l'UNI est intervenu plusieurs fois à cet égard, ce qui est légitime. Mais la majorité du Conseil poursuit dans la voie qu'elle a choisie. Il propose de passer au vote de la résolution. Emmanuel Goldstein a souligné qu'il est nécessaire de préciser quelles raisons président au choix des lycées. Il rappelle que les dossiers remis aux membres du Conseil comportent une analyse annexée à la proposition de résolution. Il s'agit d'une note de présentation des lycées candidats, qui indique quelles raisons conduisent à considérer chaque lycée comme éligible. La proposition de résolution précise bien que la décision est prise après un examen individuel des candidatures.

Emmanuel GOLDSTEIN est d'accord. On peut indiquer que les éléments énoncés dans le document de présentation des lycées sont de nature à fonder le choix de ces lycées.

Richard DESCOINGS propose la formulation suivante : "après examen individuel des candidatures sur le fondement de la note de présentation des lycées candidats, et constatant que chacun des lycées suivant correspond aux caractéristiques attendues par lui".

c) Vote :

La résolution autorisant le directeur à passer des conventions avec les 20 lycées candidats est votée par 25 voix pour et 1 abstention.

V. Bilan des 1^{ERS} cycles

a) Exposé :

Laurent BIGORGNE indique que ce bilan a été établi à partir des questions que différents membres du Conseil ont pu poser en séance ou en groupe de travail. Ce bilan offre des éléments statistiques précis sur les effectifs étudiants et enseignants, sur la 3^{ème} année à l'étranger ainsi que sur les maquettes pédagogiques des campus de Sciences Po. Il comporte également les comptes exhaustifs des 1^{ERS} cycles délocalisés depuis leur ouverture. Il souhaite revenir sur certains éléments importants qui ont déjà fait l'objet d'une discussion avec les élus étudiants cette semaine. En premier lieu se pose aujourd'hui la question de la situation du campus de Paris par rapport aux campus de régions. On sent monter une certaine inquiétude, surtout depuis la rentrée. Des étudiants parisiens ont parfois le sentiment que dans le dispositif qui est en train de se créer, le campus de Paris devient le parent pauvre du réseau national des 1^{ERS} cycles de Sciences Po. En second lieu, les étudiants souhaitent que la direction progresse encore dans l'accueil des étudiants, notamment administratif. En ce qui concerne les étudiants étrangers, la complexité administrative est très forte. Sciences Po a déjà beaucoup fait, mais il y a encore des possibilités de progression. En ce qui concerne l'accueil plus général des étudiants, le bilan des 1^{ERS} cycles délocalisés a permis d'éclairer certains problèmes du campus parisien. Un certain nombre de jeunes gens, qui arrivent de province pour faire leurs études à Paris, dans un univers qu'ils ne connaissent pas, avec la question du temps de trajet, du logement, parfois de l'isolement, souffrent durant leur 1^{ère}, voire leur 2^{ème} année. Les étudiants sont encadrés et suivis individuellement dans les 1^{ERS} cycles délocalisés, mais sur le campus de Paris, à l'exception des étudiants admis dans le cadre des CEP, ils ne bénéficient pas de ce type de suivi. Le troisième élément de réflexion sur lequel les élus étudiants ont attiré l'attention de la direction est la question des ressources documentaires dans les 1^{ERS} cycles délocalisés. Les choses ont beaucoup progressé depuis l'ouverture de ces 1^{ERS} cycles, dont chacun a aujourd'hui en moyenne 5000 ouvrages, ce qui peut paraître satisfaisant pour des études de 1^{er} cycle en sciences sociales. Mais on peut toujours faire mieux. Il faut entamer une réflexion sur la politique d'acquisition et sur la politique de mise à disposition des ouvrages. Un certain nombre de groupes de travail menés avec des enseignants ont par exemple proposé d'offrir à certains étudiants, comme on le fait pour certains boursiers ou étudiants admis par CEP, un paquet d'ouvrages fondamentaux en début d'année. Cela permettrait de dégager les bibliothèques des 1^{ERS} cycles de la contingence des manuels et de les orienter vers des ouvrages plus pointus, qui pourraient servir aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants, voire, dans le futur, à des doctorants travaillant sur les campus. Le dernier élément de réflexion concerne l'évolution des réseaux des 1^{ERS} cycles. Le contrat quadriennal de Sciences Po avec l'Etat prévoit l'ouverture d'un campus tourné vers le Moyen-Orient et la Méditerranée. Cette préoccupation est partagée par les élus étudiants aujourd'hui et par plusieurs membres de ce Conseil. Il faut voir quels sont les forces et les points d'appui de ce réseau pour ancrer ce nouveau 1^{er} cycle. Au terme de ce bilan, il apparaît que ces campus sont des lieux de savoir, de circulation de la recherche et d'apprentissage sur le domaine franco-allemand, la zone ibéro-américaine et l'Europe centrale et orientale. Les étudiants de ces campus se reconnaissent comme des étudiants de Sciences Po à part entière. La voie originale qu'ils tracent emprunte aussi à l'excellence. Enfin, ces campus sont aussi des lieux où on est en train de former des générations européennes d'étudiants. En termes de plurilinguisme, de multiculturalisme et d'ouverture au monde, l'expérience de ces campus est très encourageante.

b) Questions et observations :

Michel PEBEREAU rappelle qu'un groupe de travail sur les 1^{ers} cycles est prévu.

Jean-Baptiste DABEZIES se félicite de l'évolution des relations sociales et du dialogue accru sur certains sujets, notamment celui des 1^{ers} cycles. A la page 14 du bilan, il demande à quoi correspondent les pourcentages indiqués pour les *native speakers*. En ce qui concerne le 1^{er} cycle de Paris, certains étudiants le considèrent effectivement comme le parent pauvre des 1^{ers} cycles. Il est un peu noyé dans la structure de l'ensemble des cycles de la rue Saint-Guillaume, ce qui comporte des avantages, mais aussi des inconvénients. Le groupe de travail sur les 1^{ers} cycles pourra peut-être réfléchir à un futur particulier pour Paris. Enfin, l'arrivée à Paris des étudiants de ces 1^{ers} cycles délocalisés connaît encore quelques imperfections. Il a cependant cru comprendre que la direction réfléchit à l'introduction de conférences de méthodes dans les langues de ces 1^{ers} cycles, ce qui est une très bonne chose. Etant lui-même issu du 1^{er} cycle franco-allemand, il a constaté qu'une fois à Paris, certains étudiants évitent de mentionner qu'ils viennent d'un 1^{er} cycle délocalisé. Il estime, pour sa part, que les cycles délocalisés sont les plus intéressants et qu'il faudra en profiter pleinement.

Laurent BIGORGNE répond que les pourcentages de *native speakers* concerne la composition des corps enseignants : ceux qui enseignent des langues étrangères ou qui donnent des cours en langues étrangères le font dans leur langue maternelle, à hauteur de 100 % à Dijon et Poitiers et 97 % à Nancy.

VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 janvier 2004

Le procès-verbal est adopté sous réserve de quelques modifications.

VII. Echange d'informations sur des questions diverses

Antoine DETOURNE demande quand seront présentées au Conseil les maquettes des masters. Il souhaite que cela soit dans un futur relativement proche. Ce projet, plus que tout autre, doit se faire dans la concertation et les étudiants sont inquiets à ce sujet. Par ailleurs, il demande vers quelle date seront discutés les projets d'école de journalisme et de cycle Moyen Orient – Méditerranée. Il est important d'avoir un programme de travail.

Richard DESCOINGS répond qu'en ce qui concerne l'école de journalisme, il recevra aujourd'hui Michèle Cotta, qui lui rendra officiellement les conclusions de sa commission. Sur cette base, le groupe de travail pourra avancer très vite, l'objectif étant de présenter le projet au Conseil de Direction et au Conseil d'Administration de la FNSP à la fin du mois d'avril. En ce qui concerne le cycle Moyen Orient – Méditerranée, le travail avance. Si ce cycle devait être créé, le financement serait assuré exclusivement par les droits de scolarité et par les ressources allouées par la région, le département et la ville, comme cela s'est fait pour les autres cycles délocalisés. Mais en raison des élections régionales et cantonales, la question du financement du projet n'a pas beaucoup avancé.

Julien BOURROUILHOU rappelle que lors de la présentation du projet de réforme des droits de scolarité, le directeur avait évoqué la création d'une maison des étudiants de Sciences Po à la Cité universitaire. Il demande comment Sciences Po entend articuler ce projet à la réforme du financement de Sciences Po et à de nouveaux projets comme l'école de journalisme et le cycle Moyen Orient – Méditerranée. Il souhaite savoir quelles sont les priorités.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po a une stratégie globale. Les nouveaux projets n'empièteront pas sur ceux qui existaient déjà, notamment en termes de financement. La direction de

Sciences Po est en train de discuter des questions techniques avec la Cité universitaire, notamment pour savoir quel type de bâtiment est prévu, à quel endroit et selon quelles normes. C'est une discussion assez longue, à la fois technique et juridique. Dans le projet de budget présenté pour 2004, une somme est prévue pour l'achat ou pour une contribution à la Cité internationale. Ni l'école de journalisme, ni l'éventuel cycle Moyen Orient – Méditerranée ne viendraient retarder ou interrompre ce projet de maison de Sciences Po, qui était central dans les discussions l'année dernière. Ce n'est pas parce qu'on n'en parle plus autant qu'il ne se poursuit pas.

Aurore LESAGE indique qu'elle a appris que pour le master de recherche, les droits de scolarité devraient être payés à la fois pour ce qui correspond à l'actuel DEA et pour la scolarité menant au diplôme de Sciences Po. Elle demande si, en raison de la mastérisation, les bourses de DEA seront versées sur deux ans.

Richard DESCOINGS répond que pour les deux années de master, les élèves qui suivront à la fois le master recherche et le master de Sciences Po bénéficieront des mêmes conditions de bourses que tous les étudiants. Les boursiers auront une bourse sur deux années, la durée de la scolarité ayant changé.

La séance est levée à 10 heures.